

Mélanie QUEROL

### Barème d'honoraires - *Offres De Vente*

Prix	Valeur
<b>&lt; 50 000,00 €</b>	<b>4000 €</b>
<b>50 001,00 - 100 000,00 €</b>	<b>5000 €</b>
<b>100 001,00 - 300 000,00 €</b>	<b>5 %</b>
<b>&gt; 300 000,00 €</b>	<b>4 %</b>

#### Pour les biens immobiliers hors secteur Haut Bugey agglomération :

<b>&lt; 100 000 €</b>	<b>7 000 € d'honoraires</b>
<b>100 000 € et plus</b>	<b>7% d'honoraires</b>

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

**Pour la vente :** En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

**Pour la location :** les honoraires à la charge du locataire (dans la limite des plafonds légaux et sans excéder ceux du bailleur) :

#### Honoraires à la charge du locataire (sans excéder ceux du bailleur) :

Visite du logement : Zone tendue : 12€ TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable ; Autres communes : 10 € TTC / m<sup>2</sup>-

État des lieux d'entrée : 3 € TTC / m<sup>2</sup>

#### Honoraires à la charge du bailleur :

- Honoraires identiques à ceux imputés au locataire,
- État des lieux d'entrée : 3 € TTC / m<sup>2</sup>

### Vente Immobilier Professionnel

Prix	Valeur
<b>&lt; 50 000,00 €</b>	<b>5000 €</b>
<b>50 000,00 - 100 000,00 €</b>	<b>10 %</b>
<b>100 001,00 - 200 000,00 €</b>	<b>8 %</b>
<b>&gt; 200 000,00 €</b>	<b>7 %</b>

Par exemple pour la **vente**:

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur la mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Par exemple pour la **location** :

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 8 [[[€]]] TTC du m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3[[[€]]] TTC du m<sup>2</sup>